

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 30 JUIN 2026 A 19h (Salle du Conseil - Mairie)

Présents : M. Philippe PATEY (Maire), M. François MORISSET, Mme Florence SAINT-LYS, M. Julien MACOUIN, Mme Valérie POIGNANT, Mme Alexandra ROUCHER, M. Pierre DEJEANS (Adjoints), Mme Céline AUGER-MINDÉ, M. Thierry BRAUD, M. Thibaut CONTAT, M. Christophe COSTA, Mme Cécile DERIEN, Mme Karine ECALE, Mme Jocelyne JEAN, M. Eric MARTIN, M. Grégory NADAL, M. René SAINT-LYS, M. Michel TRANOUZ (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Mme Catherine SIMON donnant pouvoir à Mme Alexandra ROUCHER, Mme Chantal JOUNOT donnant pouvoir à M. Julien MACOUIN, M. François NGUYEN-LA donnant pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Marie-Odile MATHIEU donnant pouvoir à M. Philippe PATEY, Mme Aurélie BERGER donnant pouvoir à Mme Jocelyne JEAN, M. Olivier BEULET donnant pouvoir à M. François MORISSET, Mme Catherine LACROIX-KARIDA donnant pouvoir à Mme Florence SAINT-LYS, Mme Emma TEXIER donnant pouvoir à Mme Cécile DERIEN.

Absents excusés : M. Jacques DESCHAMPS

Secrétaire de séance : Thierry BRAUD

Assiste : M. Alexis ROUSSEAU

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers, au public et au correspondant de presse.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux et indique que le quorum est atteint.

Mme Jocelyne JEAN est désignée secrétaire de séance. Le secrétaire de séance vérifie que le quorum est atteint et confirme la validité des procurations

M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 juin 2026. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des principales décisions prises dans le cadre des délégations prévues, conformément aux articles L-2122-22 et L-2122-23 et à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2026 :

DM 2026_02 : Virement de crédits n° 2

INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
21318 (21) : Autres bâtiments publics - 020 - 20203	-526,00
21351 (21) : Bâtiments publics - 020 - 20017	-4 474,00
2151 (21) : Réseaux de voirie - 845 - 120	5 000,00
Total dépenses :	0,00

M. le Maire explique que pour l'article 21318, 526 € ont été prélevés sur l'opération de l'immeuble BOINE, le prélèvement d'un montant de 4 474 € sur l'article 21351 correspond au solde des travaux sur la chaufferie bois et 5000 € sont réaffectés sur l'article 2151 concernant une opération de voirie non engagée en 2025 mais dont la facture a été reçue en 2026.

1 - FINANCES

- **Tarifs des services publics pour 2027**

M. le Maire propose d'examiner et de délibérer sur les tarifs des services publics communaux pour l'année 2027 comme suit (maintien des tarifs 2026 car les commissions respectives, tout juste installées pour ce nouveau mandat, n'ont pas eu le temps d'étudier les dossiers de près) :

SERVICES PUBLICS	Tarifs 2027
MARCHE HEBDOMADAIRE	€
Emplacement : ml hebdo	1,50
Emplacement : ml mensuel	2,50
Raccordement électrique hebdo	2,80
Raccordement électrique mensuel	9,00
Forfait grand véhicule	60,00
CAMION AMBULANT	€
Emplacement : ml mensuel	3,00
Raccordement électrique mensuel	9,00
EMPLACEMENT FORFAIT	€
Cirques pour 24 h (1 jour)	60,00
Jours suivants	15,00
Forains (par jour et par manège)	30,00
PHOTOCOPIES	€
A4 de 1 à 10	0,45
A4 plus de 10	0,40
A4 recto-verso	0,50
A4 couleurs	0,65
1 photocopie A3=2 A4 NB	0,85
1 photocopie A3=2 A4 Couleurs	1,30
A4 Associations	0,30
TERRE VEGETALE	€
1 m3 (livré à Vouillé)	20,00
SERVICES PUBLICS CIMETIERES	Tarifs 2027
LA VIGNE PALLIAT	€
Concession	
15 ans au plus	80,00
Trentenaire	180,00
Cinquantenaire	250,00
Urne Funéraire Columbarium	€
Décennale	360,00
Trentenaire	720,00
Cave Urne	
Trentenaire	500,00
Cinquantenaire	600,00
LE BOIS DU COLOMBIER	€
Concession	
Trentenaire	180,00
Cinquantenaire	250,00
Urne Funéraire Columbarium	
Décennale	360,00

SERVICES PUBLICS, LOCATIONS DIVERSES A LA JOURNEE	Tarifs 2027
SALLE POLYVALENTE	€
Associations de Vouillé	170,00
Particuliers de Vouillé	327,00
Associations/particuliers hors commune	424,00
Expositions à caractère commercial	364,00
Activité "Bourses" du CSC La Case Forfait	419,00
Tarif jours suivants	50%
Demi-journée du vendredi	61,00
Sonorisation	71,00
Caution sonorisation	500,00
Caution salle	250,00
Caution ménage	157,00

SERVICES PUBLICS, LOCATIONS DIVERSES A LA JOURNEE	Tarifs 2027
SALLE DE TRAVERSONNE	€
Associations de Vouillé	
La journée du samedi au dimanche	39,00
La journée du lundi au vendredi	Gratuit
Caution salle	250,00
Caution ménage	157,00
Particuliers de Vouillé	
La journée	154,00
Une demi-journée supplémentaire	27,00
Location pour le week-end (du vendredi 15h au dimanche 20h)	220,00
Caution salle	250,00
Caution ménage	157,00
SALLE DE LA GORANDE	€
Associations de Vouillé	146,00
Particuliers de Vouillé	218,00
Associations/particuliers hors commune	327,00
Expositions à caractère commercial	242,00
Tarif jours suivants	50%
Demi-journée du vendredi	36,00
Sonorisation	66,00
Caution sonorisation	250,00

Caution salle	250,00
Caution ménage	157,00

LOCATION MICRO AUX PARTICULIERS ET AUX ASSOCIATIONS POUR DES MANIFESTATIONS PAYANTES (Priorité d'utilisation par la commune, délibération du 18/05/2009)	Tarifs 2027 €
Micro et sonorisation	53,00
Caution	250,00

SERVICES PUBLICS Gymnase des Maillots (l'aire de jeux et des vestiaires suivant le règlement en vigueur)	Tarifs 2027
Communale	€
Association communale (lundi au vendredi)	Gratuit
Association sportive hors commune	€
<i>La manifestation est gratuite</i>	
Forfait une journée	166,00
Journée supplémentaire	83,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	1 000,00
Caution ménage	157,00
<i>La manifestation est payante</i>	
Tarif manifestation	220,00
Journée supplémentaire	110,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	1 000,00
Caution ménage	157,00
Locations des salles annexes	€
Salles n° 1, 2 et 3 Demi-journée	44,00
Salles n°1,2 et 3 Journée	77,00
Salles n°1, 2 et 3 Weekend	112,00
Caution	250,00
Caution ménage	157,00
Remplacement de badge	50,00

SERVICES PUBLICS Gymnase de Braunsbach (l'aire de jeux et des vestiaires suivant le règlement en vigueur)	Tarifs 2027
Communale	€
Association communale (lundi au vendredi)	Gratuit
Association sportive hors commune	€
<i>La manifestation est gratuite</i>	
Forfait une journée	132,00
Journée supplémentaire	66,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	500,00
Caution ménage	157,00
<i>La manifestation est payante</i>	
Tarif manifestation	188,00

Journée supplémentaire	93,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	500,00
Caution ménage	157,00
Remplacement de badge	50,00

SERVICES PUBLICS Gymnase Emile Fradet (l'aire de jeux et des vestiaires suivant le règlement en vigueur)	Tarifs 2027
Communale	€
Association communale (lundi au vendredi)	Gratuit
Association sportive hors commune	€
<i>La manifestation est gratuite</i>	
Forfait une journée	110,00
Journée supplémentaire	55,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	500,00
Caution ménage	157,00
<i>La manifestation est payante</i>	
Tarif manifestation	165,00
Journée supplémentaire	82,00
Caution gymnase - vestiaires aire de jeux	500,00
Caution ménage	157,00

MEDIATHEQUE, SERVICES PUBLICS	Tarifs 2027
LIVRES, REVUES et CD (tarifs annuels)	€
Moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, étudiants, assistantes maternelles agréées de Vouillé, nouveaux habitants (année d'installation)	Gratuit
Plus de 18 ans	10,00
REPROGRAPHIE	€
A4 de 1 à 10	0,45
A4 plus de 10	0,40
A4 recto-verso	0,50
A4 couleurs	0,65
1 photocopie A3 = 2 A4 NB	0,90
1 photocopie A3 = 2 A4 Couleurs	1,30
A4 Associations	0,30

PISCINE	Couleur des tickets	Tarifs 2027
Pleins Tarifs		€
Le ticket	Vert	2,50
Carnet de 10 tickets	Blanc	20,00
Tarifs réduits	€	€
Le ticket	Bleu	1,50
Carnet de 10 tickets	Parme	10,00
Gratuité pour :		
Campeurs munis du justificatif (gratuité effective le lendemain de l'arrivée)		
Pour les enfants de moins de 6 ans		
Tarifs réduits :		
Sur présentation de justificatif : enfants de 6 à 16 ans, familles nombreuses, demandeurs d'emploi, étudiants, personnes en situation de handicap, + de 60 ans		
Validité des tickets :		
Tickets valables d'une année sur l'autre		

CAMPING	Tarifs 2027
Tarif quotidien	€
Campeurs	3,80
Enfants jusqu'à 5 ans	Gratuit
Enfants de 6 à 16 ans	3,00
Emplacement + véhicule	5,00
Branchement électrique	5,00
Garage mort	10,00
Famille nombreuse (par personne)	2,50
Saisonnier agricole (par personne) : emplacement + branchement électrique (sur justificatif : 2 campeurs maxi par emplacement)	5.00

SERVICES PUBLICS	Tarifs 2027
MARCHE DE NOËL	€
Table	10 €
Grille	Gratuit
Chaise	Gratuit
Emplacement extérieur	5 €

SPECTACLES	Tarifs 2027
A partir de 16 ans	10 €
Moins de 16 ans et demandeurs d'emploi	5 €
Moins de 10 ans	gratuit

ENCARTS PUBLICITAIRES	Tarifs 2027
60 mm x 40 mm	50 €
90 mm x 60 mm	100 €
180 mm x 120 mm	200 €

SERVICES PERISCOLAIRES	Tarifs sept. 2026-juillet 2027
Garderie à l'unité	€
Matin	1.95 €
Soir (incluant le goûter)	3.20 €
Mercredi midi	1.00 €
Cantine à l'unité	€
Enfants hors commune	5.75 €
Enseignants non subventionnés et personnes extérieures	5.75 €
Repas hors forfait pour les enfants de la commune	5.45 €
Forfait mensuel enfants de la commune	€
1 repas	13,40 €
2 repas	25.50 €
3 repas	38.75 €
4 repas	51.00 €
Forfait mensuel enfants hors commune (sauf ULIS et Frozes)	€
1 repas	20.60 €
2 repas	41.15 €
3 repas	61.70 €
4 repas	82.30 €

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'appliquer Les tarifs 2027 tels que présentés ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

Rapporteur : M. Philippe PATEY

2 - CULTURE

- **Conventionnement avec le Département de la Vienne dans le cadre de l'adhésion au réseau c@bri**

La bibliothèque départementale de la Vienne (BDV), service du Département, accompagne la médiathèque de la commune dans ses projets de développement ; la médiathèque adhère au réseau c@bri qui regroupe toutes les bibliothèques du département hébergées informatiquement sur le logiciel de la BDV.

En intégrant le réseau c@bri, la commune définit les finalités et les moyens du traitement des données à caractère personnel des abonnés de leurs bibliothèques. Le Département héberge ces données au sein du Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) dont il assure le développement et la maintenance. Le Département met également à disposition un portail web pour chaque commune partenaire, qui peut proposer en ligne des formulaires d'inscription par exemple.

Mme Valérie POIGNANT précise que ce réseau permet d'unifier les réseaux de bibliothèques sur tout le territoire pour les agents, bénévoles et adhérents ; il permet d'emprunter un livre dans n'importe quelle bibliothèque du réseau et le rapporter également dans n'importe quelle bibliothèque du réseau.

M. Christophe COSTA demande si l'on peut emprunter en ligne un livre ; M. Mathias GIRAUD précise qu'il est possible de réserver en ligne un livre pour ensuite aller le chercher dans la médiathèque.

Afin de sécuriser juridiquement les conditions de traitement des données à caractère personnel nécessaires au fonctionnement du SIGB départemental et de respecter le Règlement Général sur la Protection des Données, le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint, à signer la convention annexée à la présente délibération avec le Département de la Vienne portant accord de responsabilité conjointe de traitement dans le cadre de la sécurisation juridique du traitement de données à caractère personnel relative à la mise en œuvre du réseau c@bri, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.**

Rapporteur : Mme Florence SAINT-LYS

3 - ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

- **Conventionnement avec la Communauté de Communes du Haut-Poitou concernant l'accès de la déchetterie aux services communaux en dehors des horaires d'ouverture au public lors de la période estivale**

La Communauté de Communes assure l'exploitation de la déchetterie située au 7 rue Raoult Mortier sur la commune de Vouillé.

Dans le cadre de ses missions de service public, la Commune est amenée à évacuer des déchets issus du marché ; afin de faciliter l'exercice de ces missions, la Communauté de Communes accepte d'autoriser l'accès à la déchetterie en dehors des horaires d'ouverture au public, lors des périodes estivales, selon les conditions administratives, techniques et de sécurité définie par convention. Cette autorisation est accordée exclusivement pour les besoins du service public communal

CONSIDERANT la nécessité pour les services communaux d'évacuer rapidement à la déchetterie les denrées périssables lors de la période estivale,

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint ayant délégation, à signer la convention annexée à la présente délibération autorisant l'accès à la déchetterie de Vouillé en dehors des horaires d'ouverture au public sur la période estivale aux services communaux, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.**

Rapporteur : M. Philippe PATEY

- **Prise en charge de travaux de réparation d'une concession funéraire à la suite de sa dégradation par les services de la collectivité**

L'article L. 2213-8 du code général des collectivités territoriales dispose que « le maire assure la police des funérailles et des cimetières ». Aux termes de l'article L. 2213-9 du même code, « sont soumis au pouvoir de

police du maire le mode de transport des personnes décédées, le maintien de l'ordre et de la décence dans les cimetières, les inhumations et les exhumations... ». Cette police spéciale est dominée par le souci de préserver la tranquillité publique, l'ordre, l'hygiène, la santé publique, la décence et la neutralité du lieu.

Suite à des travaux d'entretien au sein du cimetière communal de la Vigne Palliat, situé rue de Bourjolly, par les services communaux, la concession appartenant à M. MOINE, numérotée A-0064 bis, a été détériorée au niveau d'un angle de la semelle en granit, nécessitant des travaux de réfection. Un devis de 150 euros a été édité par la société de Pompes Funèbres « Gagnaire ».

M. Thibaut CONTAT demande si le bien est assuré ; M. le Maire précise qu'il n'est pas assuré car c'est une concession privée et qu'il est nécessaire de trouver une solution permettant la réparation du bien.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide, à l'unanimité :

- De prendre en charge les travaux de réfection de la concession Moine selon le devis annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint ayant délégation, à signer le devis de réparation annexé à la présente délibération et toutes pièces relatives à ce dossier.

Rapporteur : M. Julien MACOUIN

4 - VIE ASSOCIATIVE

- **Attribution de subventions aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'exercice 2026**

Les associations vouglaisiennes qui œuvrent sur le territoire communal interviennent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, la citoyenneté, l'éducation, l'aide et le soutien aux personnes en difficulté, le handicap ou les loisirs. Ces associations créent du lien social, des solidarités et répondent de plus en plus à des besoins que les pouvoirs publics ne peuvent satisfaire en totalité. Leur travail de proximité, souvent complémentaire des missions de l'administration communale, participe à la mise en œuvre des orientations municipales et contribue à dynamiser l'action locale.

Les subventions proposées ont été travaillées par les services et les élus référents, puis validées par la commission des finances élargies du 9 juin dernier.

Monsieur le Maire précise que l'année prochaine, les montants seront travaillés avec les associations, le délai étant trop court cette année compte tenu des élections.

Afin de soutenir les projets de ces associations et de faciliter la poursuite de leurs activités, il est proposé de leur attribuer des subventions suivantes :

Sports	Commission
ASV Basket	1 500 €
Cavaliers de l'Auxance	250 €
Cyclo sportif club	500 €
C.O.C.C.V.	900 €
DanceFit (Diamond Girls)	350 €
Ecole Budo (Judo Karaté Club Vouglaisien)	1 800 €
Tempo Sport	prêt gymnase
Tennis club	1 200 €

TGVV	600 €
US Vouillé Latillé football	3 000 €
Vouillé Volley Ball	3 500 €
Vespas handball vouglaisien	800 €
Environnement et nature	Commission
ACCA (Chasse)	300,00 €
ACCA (Destruction de ragondins)	310,00 €
Culture	Commission
Association d'Arts	1 000 €
Festi'86	1 000 €
Vouillé et son histoire	2 000 €
Autres associations	Commission
Amicale du C.I.S.	500 €
La P'tite salade du coin	100 €
Association Fraternelle des victimes de guerre et anciens combattants de Vouillé Frozes	400 €
Comités	Commission
Comité de village de Traversonne	1 000 €
Comité des fêtes	2 000 €
Comité de Jumelage	1 000 €
Centre Socioculturel	Commission
Accompagnent à la scolarité (CLAS)	7 000 €
Transport des mercredis	4 190 €
Subventions exceptionnelles	Commission
Vouillé et son Histoire	1 500,00 €
Comité de village de Traversonne	500,00 €
Comité de coopération Vouillé Tomegbé	600,00 €
CCAS	Commission
CCAS	16 000,00 €
Hors commune (adhésions annuelles)	Commission
CPIE SEUIL DU POITOU	45,00 €
Aquitaine sport pour tous	50,00 €
Subventions écoles privées :	Commission
Forfait de fonctionnement	
	Primaire/Maternelle
Valeur /élève	370 € /1 200 €
Nb élèves (habitant Vouillé uniquement)	45/29
Sous total	16 650 € /34 800 €
TOTAL	51 450,00 €
Fournitures scolaire	Commission

Valeur /élève	36 €
Nb élèves (habitant Vouillé uniquement)	45/29
Sous total	1 620 € /1 044 €
TOTAL	2 664,00 €
Subventions écoles publiques	Commission
Coopérative scolaire école maternelle publique la clef des champs (achat de documentations)	1 240 €
Coopérative scolaire école maternelle publique la clef des champs (projets pédagogiques)	1 300 €
Coopérative scolaire école élémentaire publique petit bois (achat de documentations)	2 790 €
Coopérative scolaire école élémentaire publique petit bois (projets pédagogiques)	3 333 €
RASED (1€ par enfant, soit 284 enfants concernés)	284 €

M. Pierre DESJEANS précise que l'année prochaine, il est nécessaire de mieux étudier les demandes, et d'avoir une vision bien précise des besoins des associations afin d'attribuer de manière la plus efficiente possible.

Mme Alexandra ROUCHER indique que des fouilles pédestres auront lieu sur le site de « Vouillé et son histoire », avec l'idée d'obtenir des subventions.

M. le Maire évoque l'alimentation en eau potable de Tomegbé et le travail en cours avec Eaux de Vienne pour obtenir des financements.

M. Christophe COSTA demande si les associations ont été prévenues que les règles de calcul de subventions ; Pierre DESJEANS répond positivement mais que l'objectif n'est pas nécessairement de revoir les montants, l'idée n'est pas que la mairie se désengage des activités de l'association, mais de cibler au plus près des besoins.

Mme Cécile DERIEN indique que le montant de la subvention attribuée à l'association EPA 86 n'apparaît pas ; M. Alexis ROUSSEAU précise que l'association recevra un courrier de réponse négative et vu que l'association ne recevra pas de subvention exceptionnelle cette année, il n'est pas opportun d'indiquer l'attribution de 0 € de subvention.

M. René SAINT-LYS questionne sur le mode de calcul des subventions ; M. Pierre DESJEANS répond que le calcul est réalisé selon le montant demandé et selon l'activité, le nombre d'adhérents et la présence ou non de salariés dans l'association. Concernant les écoles, M. Alexis ROUSSEAU explique que le forfait pédagogique est déterminé selon un montant par élève. Ce montant est fixe mais peut évoluer selon le souhait des élus.

M. François MORISSET ajoute que la commission des finances est le lieu adéquat pour parler du détail des subventions.

VU l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT les propositions de subventions de la Commission Finances élargie en date du 9 juin 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer et :

- D'attribuer des subventions aux associations citées ci-dessus, pour l'année 2026,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention avec l'établissement scolaire de la Chaume - la Salle pour le versement des subventions,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

5 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PATRIMOINE BATI, VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

- **Attribution du marché de travaux et autorisation de signature pour la réhabilitation et l'extension du Centre Technique Municipal, validation du plan de financement et sollicitation des subventions auprès de l'Etat et du syndicat Energies Vienne.**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Centre Technique Municipal, situé au 13, rue de Braunsbach, 86190 Vouillé, est vétuste et ne permet plus aux agents municipaux l'exercice de leurs conditions de travail dans des conditions satisfaisantes. Les bâtiments actuels ne sont pas aux normes de sécurité et d'accessibilité requises. Ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale de travaux de rénovation et de réhabilitation du patrimoine communal, avec pour objectifs d'assurer sa pérennité, son adéquation avec l'évolution des besoins et la nécessité de réaliser des économies d'énergie.

Pour rappel, une consultation d'entreprises a été lancée le 23/03/2026 sur la plateforme : <http://www.marches-securises.fr>, avec une date limite de remise des offres fixée le 20/04/2026 à midi, selon la procédure adaptée conformément à l'article L. 2321-21 du Code de la commande publique ; le coût estimatif du projet était de 392 100 € HT ; Le cout global hors taxe de l'opération, comprenant les travaux, les études, la maitrise d'œuvre et les dépenses annexes était estimé à 453 888.76 € HT.

Le marché comprend 13 lots répartis comme suit :

Lots	Intitulés des différents lots	Montant HT estimé au 10/09/2024
01	TERRASSEMENT - VRD - ESPACES VERTS	58 000,00 €
02	GROS ŒUVRE - DEMOLITION	55 000,00 €
03	CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS - BARDAGE	45 000,00 €
04	COUVERTURE BAC ACIER	22 100,00 €
05	MENUISERIES EXTERIEURES	23 000,00 €
06	MENUISERIES INTERIEURES	19 000,00 €
07	CLOISONS SECHES	24 000,00 €
08	FAUX PLAFONDS	11 000,00 €
09	CARRELAGE - FAIENCE	22 000,00 €
10	PEINTURE	20 000,00 €
11	PLOMBERIE	20 000,00 €
12	CHAUFFAGE - VENTILATION	37 000,00 €
13	ELECTRICITE	36 000,00 €
		392 100,00 €

Le cabinet OG2L a été mandaté comme Maitre d'œuvre de l'opération ; le rapport d'analyse des offres rédigé par ses soins a permis de déterminer les offres économiquement les plus avantageuses ; sur la base de ce rapport, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 juin 2026, a décidé d'attribuer les lots aux entreprises

Lots	Intitulés des différents lots	Entreprises mieux disantes	Montant HT de l'offre négociée hors PSE
01	TERRASSEMENT - VRD - ESPACES VERTS	COLAS - ZI de Larnay - 22 av Marcel Dassault - 86 580 Biard	73 000,00 €
02	GROS ŒUVRE - DEMOLITION	CONTIVAL - 3 rue des Fossés - BP 50030 - 86 600 Lusignan	53 428,42 €
03	CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS - BARDAGE	MERLOT - 10 rue du Champ des Bordes - 86 100 Châtellerauld	52 547,17 €
04	COUVERTURE BAC ACIER	SNBR - 227 route de Parigny - 86 130 Dissay	19 263,60 €
05	MENUISERIES EXTERIEURES	SIGLAVER - 66 rue de Génêteau - 79 180 Chauray	27 967,44 €
06	MENUISERIES INTERIEURES	EBENISTERIE CREATION - 2 rue de Pranzay - 86 600 Lusignan	22 874,59 €
07	CLOISONS SECHES	DELHOUME - 6 allée du Bois Renard - 86 240 Ligugé	22 600,00 €
08	FAUX PLAFONDS	DELHOUME - 6 allée du Bois Renard - 86 240 Ligugé	11 500,00 €
09	CARRELAGE - FAIENCE	BATISOL - 9 rue Maryse Bastié - 86 100 Châtellerauld	21 227,46 €
10	PEINTURE	POITEVINE DE PEINTURE - 9 rue Saint Nicolas - 86 440 Migné Auxances	15 500,00 €
11	PLOMBERIE	AEP SERVICES - 11 rue du Merle - ZI République1 - 86 000 Poitiers	17 935,75 €
12	CHAUFFAGE - VENTILATION	GATEC GUYONNAUD - 27 Avenue Aristide Briand - 79 200 Parthenay	32 999,95 €
13	ELECTRICITE	SNEE - Pôle République II - 23 rue Albin - 86 000 Poitiers	34 907,88 €
Montant total en € HT			405 752,26 €
Montant total en € TTC			486 902,71 €

et pour le montant suivant :

En outre, le plan de financement prévu, comprenant les subventions sollicitées auprès de l'Etat au titre de la DETR et du syndicat Energies Vienne, est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en €		
Etude préalable (DTA, faisabilité, topo, géotechnique)	12 781,50 €	DETR	136 166,62 €	30%
Maitrise d'œuvre, Bureau de contrôle, CSPS	35 355,00 €	Syndicat Energies Vienne	112 618,00 €	27%
Travaux	405 752,26 €	Autofinancement	205 104,14 €	43%
Total	453 888,76 €	Total	453 888,76 €	100%

Il est aussi rappelé que le programme des travaux a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Vienne et que le budget communal de l'exercice 2026 prévoit une somme de 520 000 € TTC (433 333.33 HT) pour la réalisation de ces travaux.

Mme Florence SAINT-LYS évoque une question de Mme Catherine LACROIX-KARIDA concernant le prix final par rapport à l'estimation. M. le Maire répond qu'il n'y a qu'une différence de 13 000 euros entre l'estimatif qui date de 2024 et les prix finaux, compte tenu de la guerre en Iran et du contexte géopolitique. Monsieur le Maire précise que la plupart des lots ont été renégociés.

M. Sébastien RAMOS précise qu'il y avait 53 offres au total avec une concurrence accrue sur le lot électricité chauffage.

M. Grégory NADAL demande si les énergies renouvelables ont été intégrées dans le cahier des charges type climatisation. M. Sébastien RAMOS indique qu'une pompe à chaleur air/eau non réversible est prévue.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et L.2121-29,

Lots	Intitulés des différents lots	Entreprises mieux disantes	Montant HT de l'offre négociée hors PSE
01	TERRASSEMENT - VRD - ESPACES VERTS	COLAS - ZI de Larnay - 22 av Marcel Dassault - 86 580 Biard	73 000,00 €
02	GROS ŒUVRE - DEMOLITION	CONTIVAL - 3 rue des Fossés - BP 50030 - 86 600 Lusignan	53 428,42 €
03	CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS - BARDAGE	MERLOT - 10 rue du Champ des Bordes - 86 100 Châtellerauld	52 547,17 €
04	COUVERTURE BAC ACIER	SNBR - 227 route de Parigny - 86 130 Dissay	19 263,60 €
05	MENUISERIES EXTERIEURES	SIGLAVER - 66 rue de Gënëteau - 79 180 Chauray	27 967,44 €
06	MENUISERIES INTERIEURES	EBENISTERIE CREATION - 2 rue de Pranzay - 86 600 Lusignan	22 874,59 €
07	CLOISONS SECHES	DELHOUME - 6 allée du Bois Renard - 86 240 Ligugé	22 600,00 €
08	FAUX PLAFONDS	DELHOUME - 6 allée du Bois Renard - 86 240 Ligugé	11 500,00 €
09	CARRELAGE - FAIENCE	BATISOL - 9 rue Maryse Bastié - 86 100 Châtellerauld	21 227,46 €
10	PEINTURE	POITEVINE DE PEINTURE - 9 rue Saint Nicolas - 86 440 Migné Aauxances	15 500,00 €
11	PLOMBERIE	AEP SERVICES - 11 rue du Merle - ZI République1 - 86 000 Poitiers	17 935,75 €
12	CHAUFFAGE - VENTILATION	GATEC GUYONNAUD - 27 Avenue Aristide Briand - 79 200 Parthenay	32 999,95 €
13	ELECTRICITE	SNEE - Pôle République II - 23 rue Albin - 86 000 Poitiers	34 907,88 €
Montant total en € HT			405 752,26 €
Montant total en € TTC			486 902,71 €

VU le Code de la commande publique, notamment son article L. 2321-21 et R.2123-21 et suivants,

VU la délibération n°2 du 5 juin 2026 relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 juin 2026 ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 janvier 2026

CONSIDERANT la nécessité de notifier l'attribution des lots aux entreprises retenues,

CONSIDERANT la nécessité de réhabiliter le CTM afin de répondre aux normes en termes de sécurité et d'accessibilité

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer et :

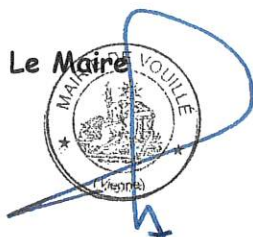
- De valider l'avis de la CAO en date du 4 juin 2026, et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension du CTM :

- De valider le plan de financement et d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et le Syndicat Energies Vienne dans le cadre de son programme d'aide à la rénovation énergétique du patrimoine public, conformément au tableau présenté ci-dessus ;
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les pièces marchés correspondants avec les entreprises retenues, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution des marchés et de la présente délibération.

Rapporteur : M. François NGUYEN-LA

M. le Maire indique que la prochaine séance du **Conseil Municipal** se tiendra le mardi 22 septembre à 19h, salle du Conseil, en Mairie.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 19h56.



Philippe PATEY

La secrétaire de séance

Jocelyne JEAN